



Communiqué de presse

Amiens, le 17 décembre 2015

## **Signature de la convention « Métropole d'art et d'histoire »**

**Jeudi 17 décembre, Nicole Klein, Préfète de la région Picardie, Préfète de la Somme, et Alain Gest, Président d'Amiens Métropole, ont signé la convention pour la labellisation « Pays d'Art et d'Histoire d'Amiens Métropole »**

Le 12 décembre 2013, Amiens Métropole a reçu un avis favorable à l'unanimité du *Conseil National des Villes et Pays d'art et d'histoire*, pour l'extension de son label de Ville d'art et d'histoire en *Pays d'art et d'histoire*, sous le nom d'*Amiens, Métropole d'art et d'histoire*. Cette décision est le résultat d'une démarche initiée par Amiens Métropole à la fin de l'année 2012, dans le cadre des renégociations décennales des conventions attribuant le label. En effet, Amiens Métropole a souhaité engager la réflexion pour l'extension du label *Ville d'art et d'histoire* en *Pays d'art et d'histoire*, à l'échelle du territoire de la communauté d'agglomération *Amiens Métropole*, qui détient, depuis 2000, la compétence culture.

Cette démarche d'extension a abouti ainsi à l'identification d'enjeux pour la définition et la mise en œuvre du projet de *Pays d'art et d'histoire* d'Amiens Métropole, dont les principes ont été repris dans le projet Culture et patrimoine, validé par le Conseil d'Amiens Métropole le 26 mars dernier et dans le pacte culturel signé entre Amiens Métropole et l'Etat le 20 mai dernier.

Les enjeux, portant sur la valorisation d'une identité patrimoniale forte et l'affirmation d'un projet culturel ambitieux, concernent plusieurs aspects fondamentaux de la mise en œuvre de la convention :

- la promotion et la sensibilisation à la qualité du cadre de vie (architecture, urbanisme, paysage),
- le développement de la politique des publics à l'échelle de l'agglomération,
- la sensibilisation des habitants et des visiteurs extérieurs aux enjeux du patrimoine mondial de l'UNESCO amiénois, et
- l'enrichissement de la connaissance, en développant l'identification et l'inventaire des éléments patrimoniaux d'Amiens Métropole.

Ce partenariat se matérialise par une convention qui fixe le cadre des engagements de l'Etat et d'Amiens Métropole, dont il faudra faire l'évaluation dans 10 ans.

**Contact presse :**  
**Service Relations Presse Ville d'Amiens - Amiens Métropole**

**Michel Collet**  
**03 22 97 40 99**  
[m.collet@amiens-metropole.com](mailto:m.collet@amiens-metropole.com)

**Sandrine Gandega**  
**03 22 97 43 24**  
[s.gandega@amiens-metropole.com](mailto:s.gandega@amiens-metropole.com)